

TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2023 TRIAL



Moto-Club : C1307 - MOTO CLUB DE LEVEZOU

E-Mail : symph12@orange.fr

Téléphone : 06 18 05 44 39

Organisateur technique : 306599 - M CHAMPION GUILLAUME

N° d'épreuve FFM : 145

Date : 2 juillet 2023

Lieu : Millau (12)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Trial Occitanie 2023 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-trial-2023/

Type de manifestation : Trial Outdoor Trial Indoor Trial Urbain

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course ----- 025560 - M BRUNEAU ALAIN ----- Désignation LMOC
Arbitre ----- 039280 - M BAYLE PIERRE-JEAN ----- Désignation club
Commissaire technique responsable ----- 254247 - M POUJNET JEAN-CLAUDE ----- Désignation LMOC

ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

Aucune licence une manifestation ne sera délivrée sur place. La licence doit être demandée à la FFM au plus tard 72h avant la manifestation sur : <https://licence.ffmoto.net/>

CATEGORIE	DESCRIPTION
Expert 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 10 ans (licences de compétition / LJ) Parcours ----- 3 tours de 10 zones
S1 / Open / S2 / S3+ 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 7 ans (licences de compétition / LJ) Parcours ----- 3 tours de 10 zones
S3 / S4 / S4+ 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 7 ans (licences de compétition / LJ) Parcours ----- 2 ou 3 tours de 10 zones
Rencontre Trial Educatif - TRE1 20€ hors majoration	Age ----- de 7 à 15 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours ----- 3 tours de 6 zones éducatives
Rencontre Trial Educatif - TRE2 20€ hors majoration	Age ----- de 7 à 12 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours ----- 3 tours de 6 zones éducatives
Rencontre Trial Educatif - TRE3 20€ hors majoration	Age ----- de 6 à 12 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours ----- 3 tours de 6 zones éducatives
Rencontre Trial Educatif - TRE4 20€ hors majoration	Age ----- de 6 à 8 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours ----- 3 tours de 6 zones éducatives

*Les pilotes licenciés ETR-ETJ-NET ne sont pas classés.

TF2 – TROPHÉE FEDERAL DE TRIAL VINTAGE :

Une catégorie motos anciennes est prévue sur l'épreuve et comptera pour le Trophée Fédéral de Trial Vintage :

OUI NON

LES CYLINDREES SERONT CONFORMES A L'ARTICLE 7 DES RTS TRIAL :

6-10 ans : 80cc maximum
11-14 : 125cc maximum
15 ans et plus : cylindrée libre



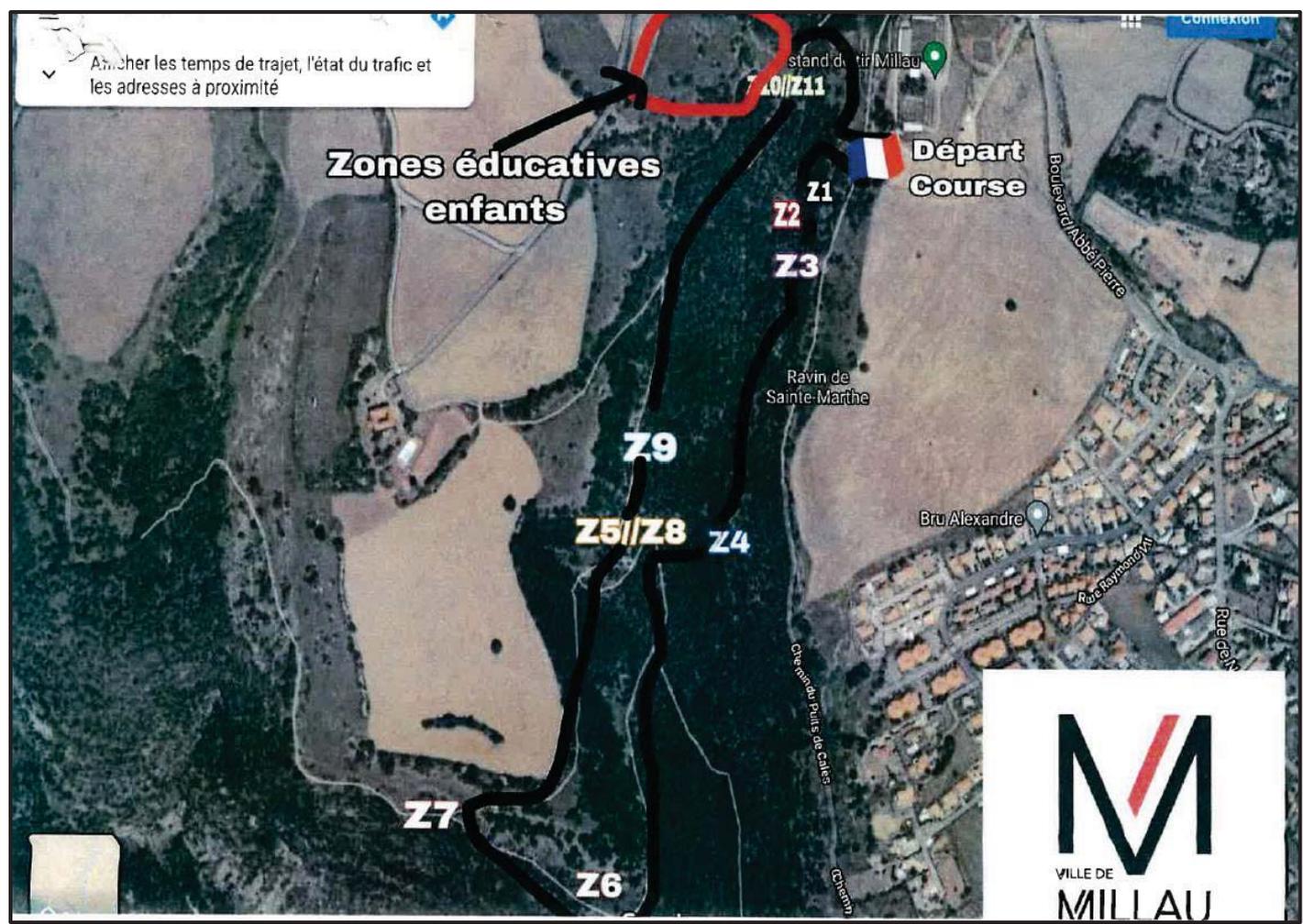
HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve*

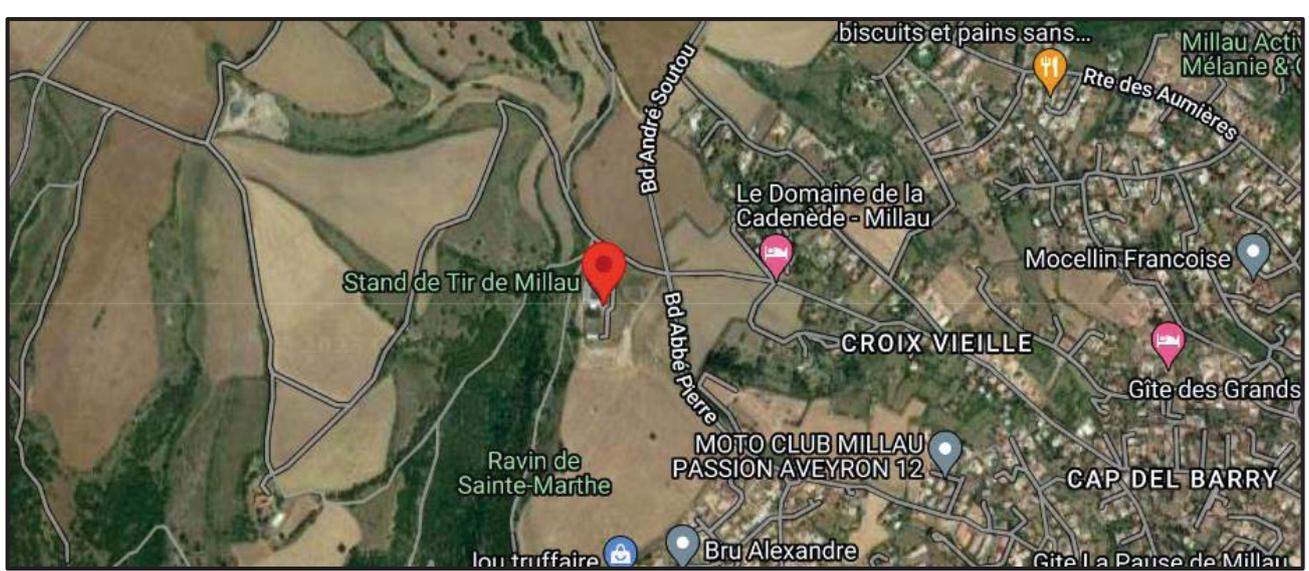
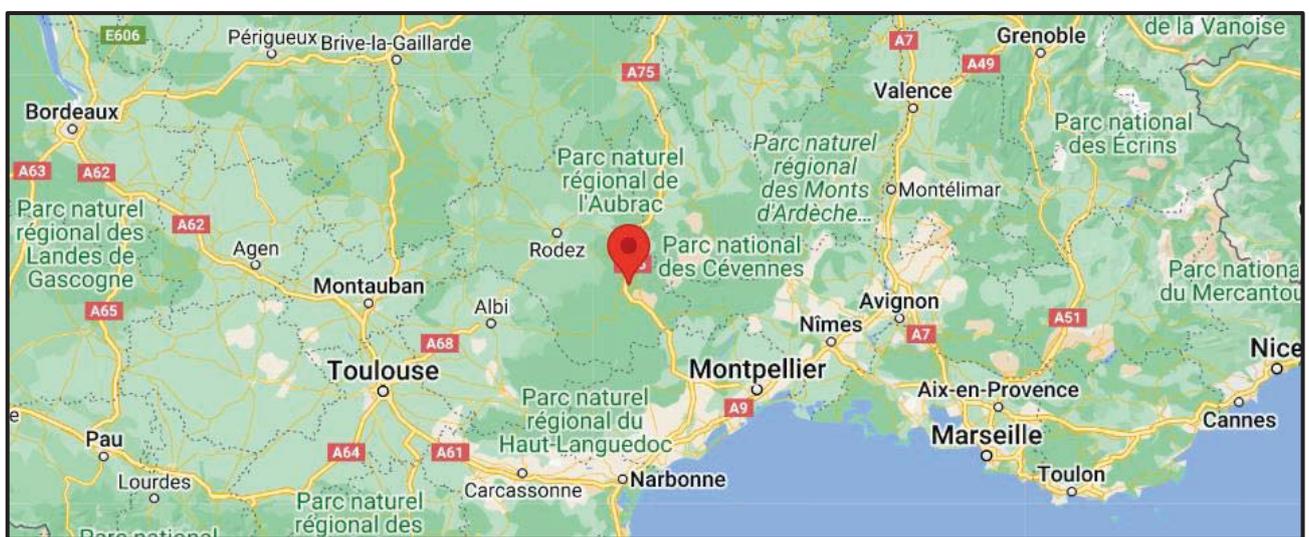
Dimanche 2 juillet 2023

8h00 – 11h00----- Contrôles administratifs
8h00 – 11h00----- Contrôles techniques
9h00----- Premier départ
18h00 ----- Arrivée
18h15 ----- Remise des prix
21h00 ----- Fin de la manifestation

PLAN



SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB LEVEZOU HOTEL DES VOYAGEURS - AVENUE DE RODEZ - 12290 PONT-DE-SALARS

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11110929604 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **6 TRIAL DE MILLAU** se déroulant à **MILLAU** du **02/07/2023** au **02/07/2023**.

Cette attestation est valable du **02/07/2023** à **7:00** au **02/07/2023** à **21:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **20 avril 2023**


GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme